

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION**

**CC\_2021\_097**

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 Avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WAHAGNIES, sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 Mars 2021, conformément à la loi.

**OBJET :**

**Présents :**

**COMMISSION n°4**

***Finances***

***Octroi de l'attribution d'un nouveau fonds de concours à la commune de COUTICHES pour l'installation d'un nouveau chauffage à la salle des fêtes***

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

**Présents à l'ouverture de la séance :**

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Titulaires présents : 37

**Ont donné pouvoir :**

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE  
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON  
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYMCAK, procuration à Ludovic ROHART  
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK  
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT  
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Nombre de votants : 48

**Absent excusé :**

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

**Absents :**

François-Hubert DESCAMPS

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Avril 2021**

*Délibération CC\_2021\_097*

**COMMISSION n°4**

***Octroi d'un nouveau fonds de concours à la commune de COUTICHES pour  
l'installation d'un nouveau chauffage à la salle des fêtes***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative,

Vu la délibération n°CC\_2016\_145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 2 867 habitants.

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de COUTICHES s'élève à 200 345 €.

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un premier fonds de concours de 120 000 € (CC\_2018\_196 du 24 septembre 2018) pour la réfection de trottoirs,

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un deuxième fonds de concours de 20 353,17 € pour l'aménagement d'une aire de jeux,

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un troisième fonds de concours de 10 031,50 € pour réfection des trottoirs de la rue nationale,

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un quatrième fonds de concours de 8 125 € pour l'achat de deux véhicules,

Considérant que la commune a déjà bénéficié d'un cinquième fonds de concours de 5 862,78 € pour l'achat de matériel pour les services techniques,

Considérant que la commune a bénéficié d'un 6<sup>ème</sup> fonds de concours de 1 347 € pour l'achat de mobilier pour l'école,

Considérant que la commune a bénéficié d'un 7<sup>ème</sup> fonds de concours de 7 880,90 € pour la réalisation de travaux d'aménagement,

Considérant que la commune a bénéficié d'un 8<sup>ème</sup> fonds de concours de 10 115,02 € pour les travaux de voirie,

Considérant que la commune a bénéficié d'un 9<sup>ème</sup> fonds de concours de 2 968 € pour l'achat d'un vidéoprojecteur,

Considérant que la commune a déposé un 10<sup>ème</sup> dossier de fonds de concours pour l'installation d'un nouveau chauffage à la salle des fêtes,

Qu'ainsi, à l'issue de ces dix dossiers de fonds de concours, la commune de COUTICHES aura épuisé son enveloppe de fonds de concours.

En conséquence, il convient de signer une convention afin de constater le versement du fonds de concours par la Communauté de communes Pévèle Carembault au profit de la commune.

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 VOTANTS)**

- de participer à l'installation d'un nouveau chauffage à la salle COUTICHES pour un montant de 13 661,67 € (soit 29,62 %) sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant HT du coût du projet : 38 433,12 € HT soit 46 119,74 € TTC

Financeurs	Montant du financement en € HT	%
Commune de COUTICHES	13 661,67 €	29,62 %
Fonds de concours CCPC	32 458 ,07 €	70,38 %
TOTAL	46 119,74 €	100,00 %

Après déduction de ces dix fonds de concours, la commune aura soldé l'enveloppe de fonds de concours qui lui avait été attribuée.

- Octroyer un fonds de concours de 13 661,67 € HT, à la commune de COUTICHES pour l'installation d'un nouveau chauffage de la salle des fêtes,
- Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de COUTICHES identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- Autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTRY

